

Ceta : Rome dans le sillon des Wallons

UE L'Italie se verrait bien « achever le boulot que la Wallonie a commencé »

- ▶ Le nouveau gouvernement menace de saborder l'accord.
- ▶ En Belgique, la Chambre vote ce jeudi.

Le forcing. Avancer, à pas pressés, dans un monde où Donald Trump érige des barrières protectionnistes. Ce jeudi, la Chambre des représentants du Parlement fédéral belge ratifie le Ceta, sans attendre le verdict de la Cour de justice de l'Union européenne demandé par... la Belgique, sur l'insistance des francophones, sur la « légalité » de l'accord commercial avec le Canada entré « provisoirement » en vigueur en septembre 2017. L'avis de la CJUE est attendu pour le printemps 2019, sur la compatibilité avec les traités européens de la Cour spéciale érigée pour trancher les différends entre investisseurs et Etats. A en juger par l'appui au Ceta enregistré majoritairement (et abstention du CDH) le 19 juin en commission des Relations extérieures de la Chambre, le vote en plénière ne devrait pas faire l'ombre d'un doute.

Fin de l'histoire ? Pas certain. Un nouveau « péril » rôde autour de l'accord : le nouveau gouvernement italien entre en résistance. Rome a annoncé son intention de ne pas ratifier le traité. Or l'unanimité des 28 Etats membres de l'UE est indispensable pour voir celui-ci entrer définitivement en vigueur. Du côté du Mouvement 5 Etoiles, on assure être prêt à prendre la relève des Wallons qui, poussés dans le dos par la fronde des ONG, avaient allumé la « saga du Ceta » en 2016 : « Pour achever le boulot que la Wallonie a commencé. »

La commissaire au Commerce Malmström indiquait la semaine passée n'avoir « pas encore eu la possibilité » de s'entretenir avec le gouvernement 5 Etoiles-Ligue, pour comprendre « s'ils veulent activement voter non au traité et le rejeter ou seulement ne pas le présenter au Parlement ». Mais la

Commissaire soulignait que depuis l'entrée en vigueur provi-

soire du Ceta, les exportations italiennes vers le Canada ont déjà crû de 8 % ! « Beaucoup de produits italiens sont demandés au Canada. »

« Absence de débat public »

« Mais sur l'année précédant le Ceta, ces exportations avaient augmenté de 14 % », rétorque au Soir Tiziana Beghin, eurodéputée 5 Etoiles. L'élue du Piémont, membre de la commission du Commerce international du PE, a activement participé à l'élaboration de la « ligne » du nouvel exécutif italien sur ces traités commerciaux à très large spectre.

Le programme officiel du gouvernement n'est pas très disert sur la tactique qu'il entend mener. « Nous nous opposerons aux dispositions qui entraînent un affaiblissement excessif de la protection des droits des citoyens » et qui ont un « impact néfaste » sur la concurrence loyale et durable dans le Marché intérieur. Tiziana Beghin précise que la convergence entre son parti « anti-système » et la Ligue d'extrême droite se manifeste surtout pour la défense de « l'agriculture - 44 indications géographiques protégées sur 280 italiennes ont été reconnues dans le Ceta ! - et des PME, plus de 80 % des entreprises en Italie ». Soit deux secteurs qui pâtiraient d'un accord taillé sur mesure pour « les intérêts des grandes multinationales et des entreprises de services ».

Un accord susceptible « d'influencer les processus législatifs des pays au travers de la "coopération réglementaire" et de l'arbitrage des différends investisseurs-Etats ».

Beghin estime qu'il faut « envisager la possibilité de renégocier l'accord. Techniquement, ce n'est pas possible. Mais, d'un point de vue politique, si un Etat ne ratifie pas, on entre dans un scénario sans précédent. Il y a un espace », pense-t-elle. L'eurodéputée confirme que le scénario n'est « pas tranché », entre

pas mettre le Ceta à l'agenda du Parlement » ou le présenter « et la majorité votera contre. De mon point de vue, il faut faire tomber l'accord et ouvrir une nouvelle négociation ».

L'UE ne dramatise pas

Du côté de l'UE, on ne dramatise pas (encore ?). Pour que l'entrée en vigueur provisoire du Ceta soit véritablement tuée, il faudrait que le Traité soit rejeté par le Parlement italien et que l'Italie notifie officiellement aux institutions son intention de ne jamais l'adopter. « Alors seulement, on aurait un problème. Mais on n'en est pas là », dit-on du côté du Conseil. Quant à la question des indications géographiques, une « option possible » consisterait à résoudre le problème italien au travers des comités de suivi institués par l'accord lui-même. Une démarche similaire a déjà été entreprise pour remédier au « manque d'ambition » sur le front environnemental reproché au Ceta par la France de Macron, via les comités techniques. Bref, du côté de l'UE, on n'exclut pas de pouvoir donner satisfaction à Rome sans passer par l'effondrement de tout l'édifice...

En Belgique, seul le parlement flamand a déjà ratifié. Début mai, les Pays-Bas annonçaient quant à eux la décision d'attendre l'avis de la CJUE avant de ratifier le Ceta. Dix pays ont, à l'inverse, achevé la procédure : les trois Baltes, Malte, le Portugal, le Danemark, la République tchèque, la Croatie, l'Espagne et la Suède - patrie de Cecilia Malmström. Reste à obtenir le feu vert de dix-huit pays pour transformer la - très large - entrée en vigueur « provisoire » du Ceta, en septembre dernier, en mise en œuvre définitive. Et sauter l'obstacle italien. ■

PHILIPPE REGNIER